



ELECTIONS A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE FONCTIONNAIRES DE CATEGORIE C

COMPOSITION ET ELECTIONS

les commissions administratives paritaires comprennent en nombre égal, des représentants de l'administration et des représentants du personnel.

Les élections se déroulent à bulletin secret, au scrutin proportionnel. Le panachage n'est pas possible.

La durée du mandat est de trois ans.

Sont appelés à voter tous les agents titulaires ou stagiaires, y compris ceux qui sont en détachement, en absence autorisée ou en C.P.A.

Au vu du décompte des voix, est déterminé le nombre de sièges qui revient à chaque liste, c'est-à-dire à chaque organisation syndicale.

**V
O
T
E
Z**

FONCTIONNEMENT

La présidence revient de plein droit au Directeur Général.

Chaque Commission Administrative Paritaire (CAP) se réunit au moins deux fois par an, soit sur convocation du Président, soit sur demande écrite de la moitié au moins des représentants du personnel.

En cas de partage égal des voix, la décision revient au Directeur.

ATTRIBUTIONS

Vos représentant(e)s donnent à la Direction un avis sur tout ce qui a trait à votre carrière : titularisation, report de stage, notation, avancement, promotion, discipline, mutation, refus de temps partiel, parfois congé de formation etc...

La consultation de la C.A.P. correspondant au grade de l'agent concerné est obligatoire dans ces différentes hypothèses.

**C
F
T
C**

IMPORTANCE

Le résultat de ces élections détermine la représentativité de chaque syndicat aussi bien aux Comités mixtes paritaires, qui ont vocation à donner un avis obligatoire à la Direction sur toutes les questions d'organisation du travail ainsi que sur toutes les questions de principe intéressant le personnel, telles que les effectifs, le statut, etc... qu'aux Comités d'Hygiène et de Sécurité (CHS).

LA CFTC CDC, C'EST

Une équipe dirigeante totalement renouvelée ;
Une équipe aguerrie au statut de la fonction publique et au fonctionnement des CAP ;
Une équipe expérimentée qui a repris en charge l'étude des dossiers d'actualité sociale dans un environnement difficile ;
Une équipe entièrement consacrée à la défense de vos droits et de vos intérêts



NOS CANDIDAT(E)S

Adjoints principaux de 1^{ère} classe

- ❖ Monsieur Christian DUFRESNOY
SDL AUSTERLITZ
- ❖ Madame Lydie JOUNO
DBRSR – Siège
- ❖ Monsieur Maurice VO VAN
DFE - Austerlitz
- ❖ Monsieur Jean-Marie PERINET
SDL Siège

NOS CANDIDAT(E)S

Adjoints principaux de 2^{ème} classe

- ❖ Madame Véronique RICHARD
PCACP – Angers
- ❖ Monsieur Pierre BRUN
DRH - Siège
- ❖ Madame Chantal LARDE
DBRB – Siège
- ❖ Madame Françoise LAURENT
IXIS CIB
- ❖ Madame Annie DUVAL
PCAA – Paris 20^{ème}
- ❖ Monsieur Wilfrid EYNAUD
SDL – Siège

QUELQUES IMPERATIFS POUR VOTER

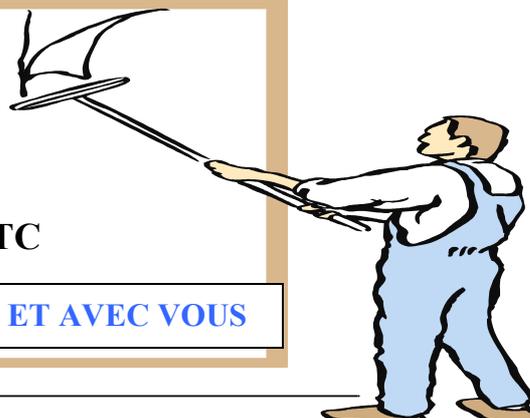
- ❖ Ne pas rayer de nom
- ❖ Ne pas vouloir panacher
- ❖ Ne pas s'abstenir

Voter CFTC, c'est voter pour un syndicat politiquement neutre, techniquement efficace et ferme dans ses positions.

LE 30 MAI 2006, ACCORDEZ

NOUS VOTRE CONFIANCE EN VOTANT CFTC

UN(E) ELU(E) CFTC, C'EST UN(E) ELU(E) POUR VOUS ET AVEC VOUS



Retrouvez nous sur intr@net CFTC